

APPEL AU GROUPE D'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CNUCC, AUX ÉTATS PARTIES ET À L'ONU DC, AFIN QUE SOIT GARANTI UN MÉCANISME D'EXAMEN DE LA CNUCC TRANSPARENT ET PARTICIPATIF

La Coalition de la CNUCC, un réseau mondial constitué de plus de 240 organisations de la société civile dans 100 pays, en appelle aux États parties de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), ainsi qu'à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC), afin de garantir que le Mécanisme d'examen de la CNUCC, qui vient d'entrer en fonction, soit transparent et participatif.

La transparence et la participation de la société civile constituent deux conditions essentielles pour la réussite de la lutte contre la corruption mondiale, ainsi que le reconnaissent l'article 13 et d'autres dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). De même, ces conditions sont indispensables à la mise en place d'un Mécanisme d'Examen de la CNUCC effectif et crédible auprès du public, tel que stipulé dans les Termes de référence du Mécanisme d'examen de la CNUCC. Ces Termes en appellent à un mécanisme qui doit être « transparent, efficace, non intrusif, sans exclusive et impartial » (résolution 3/1 de la Conférence des États parties (CoSP, paragraphe II.3(a)).

Présence d'observateurs de la société civile dans le Groupe d'examen de l'application

Nous en appelons aux États parties à garantir transparence et inclusivité dans le cadre du Mécanisme d'examen de la CNUCC, en facilitant la participation d'observateurs de la société civile dans le Groupe d'examen de l'application (GEA), qui supervise le processus d'examen de la CNUCC et en leur permettant de faire des propositions à ce dernier.

La participation de la société civile est déterminée par l'article 17 du règlement intérieur de la Conférence des États parties de la CNUCC (CoSP). Elle permet aux groupes de la société civile de participer aux réunions en tant qu'observateurs et de faire des propositions. Cette règle s'applique aussi au Groupe d'examen de l'application. Le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies a récemment émis un avis juridique qui établit que :

- les règles adoptées par la Conférence des États parties (CoSP) de la CNUCC doivent s'appliquer au Groupe d'examen, en tant qu'organe subsidiaire de la CNUCC ;
- le Groupe d'examen n'a pas autorité pour décider de son propre règlement intérieur. Si le Groupe d'examen souhaite définir une nouvelle règle pour la participation des observateurs, il doit s'en remettre à la décision de la CoSP¹.

Nous demandons au Groupe d'examen de l'application de respecter les conclusions du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies et d'appliquer le règlement intérieur de la CoSP.

Transparence et implication de la société civile dans le processus d'examen

Par ailleurs, nous demandons aux États de privilégier la transparence et la participation de la société civile dans les examens concernant les pays individuels. Ceci implique de fournir des

¹ Voir www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/.../29Nov.../V1056032f.pdf. Consulter particulièrement les paragraphes 11, 12 et 16 de cet avis.

informations et d'encourager la participation de la société civile dans toutes les étapes du processus d'examen, en particulier par le biais de :

- la publication en ligne par l'ONUDC de la liste des coordonnateurs gouvernementaux, afin de permettre à la société civile de collaborer avec le gouvernement tout au long de l'examen ;
- la publication en ligne par l'ONUDC de toute information ayant trait au calendrier d'examen, aux pays qui ont autorisé une visite de pays et au calendrier de ces visites ;
- l'accord par les pays examinés de la publication en ligne rapide des réponses au questionnaire d'autoévaluation ;
- la permission accordée aux équipes d'examen par les pays examinés de mener des visites de pays et l'invitation des organisations de la société civile à consulter les équipes d'examen au cours de ces visites ;
- la mise en place de visites de pays par les pays examinateurs, lorsque les pays examinés l'autorisent ;
- la permission des pays examinés accordée à l'ONUDC de publier en ligne la totalité du rapport afférent au pays (et non pas seulement le résumé exécutif), afin de faciliter les efforts de collaboration et de progresser vers l'établissement de recommandations ;
- la volonté du Groupe d'examen et de la CoSP d'inviter la société civile et le secteur privé à faire des propositions lors de leurs réunions.

En faisant appliquer ces recommandations, les États parties contribueront à bâtir un processus d'examen crédible. Ils serviront l'objectif commun consistant à répondre aux problèmes que pose la corruption et à « la menace qu'elle constitue pour la stabilité et la sécurité des sociétés, en sapant les institutions et les valeurs démocratiques, les valeurs éthiques et la justice et compromettant le développement durable et l'état de droit » (préambule de la CNUCC)

Le 26 novembre 2010.